

DELIBERATION

34 (5.3)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Désignation des représentants dans les Conseils d'Administration des Etablissements scolaires

Monsieur le Maire expose que la Commune dispose également de représentants dans les conseils d'administration des établissements scolaires locaux.

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les nouveaux représentants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sont élus à l'unanimité, dans les Conseils d'Administration des établissements scolaires :

Pour le collège Jacques Prévert

- Céline MONTAGNON
- Marie FRANC
- Emmanuel ROBERT

Pour le lycée Professionnel Pierre Desgranges

- Céline MONTAGNON
- Carl INCORVAIA
- Niyazi KARA

Pour le lycée Polyvalent François Mauriac Forez

- Céline MONTAGNON
- Pascal GALONNET
- Isabelle BOIS-CARTAL

Pour l'école Privée Jeanne d'Arc

- Céline MONTAGNON, titulaire
- Isabelle BOIS-CARTAL, suppléante

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

